

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 OCTOBRE 2016**

L'an deux mille seize, le 21 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Tramayes, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel MAYA, Maire.

Etaient présents: Michel MAYA, Maurice DESROCHES, Gérard DESRAYAUD, Robert MAZOYER, Jean-Marie BERTHOUD, Véronique MAZOYER, Cédric DUBOIS, Amélie AUCAGNE, Daniel GERBIER, Maurice AUCAGNE, Dominique BONNIN, Annie ACCARY.

Absentes excusées: Cécile CHUZEVILLE (pouvoir à Amélie AUCAGNE), Olivier PARDON (pouvoir à Daniel GERBIER), Christelle STALLA (pouvoir à Michel MAYA).

Secrétaire de séance : Amélie AUCAGNE

Membres en exercice : 15/ présents ou représentés 15, votants: 15

Convocation du 17/10/2016 - Publication du 26/10/2016

Objet : Maitrise d'œuvre pour la réhabilitation extension de l'école maternelle en école primaire

Monsieur le Maire rappelle que lors de sa réunion en date du 2 juin 2016, le conseil municipal avait décidé de faire, selon la technique particulière du concours restreint, un marché public de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation extension de l'école maternelle en école primaire. Il indique que cette procédure est arrivée à son terme et que les membres du jury ont désigné le cabinet ayant l'architecte Mireille ROULLEAU, de Dompierre les Ormes, comme lauréat du concours. Le montant estimatif du coût des travaux est de 1 520 000 €ht pour une surface utile réhabilitée de 506,15 m² et une surface construite de 531,70 m².

Le montant des honoraires pour la mission de base est de 145 000 €ht et pour les missions complémentaires (DIAG, OPC, note de calcul thermique) de 24 300 €ht.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Valide la proposition du jury désignant le cabinet ayant l'architecte Mireille ROULLEAU comme lauréat du concours de maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation extension de l'école maternelle en école primaire.
- Décide de confier au cabinet Mireille ROULLEAU les missions de base et complémentaires (DIAG, OPC, note de calcul thermique).
- Accepte la proposition du cabinet Mireille ROULLEAU pour la maîtrise d'œuvre d'un montant de 145 000 €ht pour la mission de base et d'un montant de 24 300 €ht pour les missions complémentaires.
- Donne tous pouvoirs au Maire et au Premier Adjoint pour mener à bien ce dossier.

Fait et délibéré en Mairie
les jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Le Maire,
Michel MAYA



Certifiée exécutoire

Compte tenu de la réception en Préfecture de Saône et Loire

Le 16.11.2016



Accusé

16/11/2016 545
